



LISTE DES DÉLIBÉRATION EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA SÉANCE DU 20 AOÛT 2025

Article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales : «Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe».

Délibération n° 25/041 Approbation du procès-verbal du 17 juin 2025

Délibération n° 25/042 Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire du prochain mandat

Délibération n° 25/043 Modification délibération Rifseep – indemnisation des arrêts maladie

Délibération n° 25/044 Renouvellement PEDT

Affiché le : **27 AOUT 2025**

Le Maire,
Eric KOEBERLÉ

